

COUPEUR MATIÈRE EN CONFECTION

| CQP

Code RNCP : 16223 / Date d'échéance : 17-04-2023

Objectifs

Reconnaître la qualification de «coupeur», et les différentes activités qui composent son périmètre, à savoir :

- Appréciation des caractéristiques techniques des matières et produits
- Lecture et exploitation de données techniques
- Contrôle de la qualité et de la conformité
- Organisation du poste de travail
- Utilisation et entretien des machines et des outils
- Matelassage
- Coupe
- Réalisation des opérations connexes
- Communication interne

Démarche d'évaluation

Candidature volontaire

Positionnement en 4 temps

Pour déterminer les capacités et savoir-faire du salarié, son potentiel, ses besoins en formation

1. Livret du candidat
2. Questionnaire technique
3. Observation au poste de travail
4. Entretien technique final

Ces 4 étapes sont menées par un binôme composé d'un formateur professionnel et d'un évaluateur interne professionnalisé à la démarche

Résultat du positionnement | 2 options

1. Le salarié a le niveau

Dossier soumis directement à la certification -en jury paritaire national

Décision du jury paritaire d'attribuer le CQP

2. Le salarié n'a pas le niveau

Préconisation d'un parcours de formation individualisé en rapport avec les capacités à acquérir dans le périmètre de qualification du CQP

Passage d'un second positionnement

Présentation du dossier au jury paritaire national

Public concerné

Salariés d'entreprises du Textile ou de l'Habillement, tenant un poste de responsable

de coupe, coupeur matelasseur, coupeur CAO...

Prérequis

Première expérience professionnelle en coupe
Maîtrise des savoirs de base

Durée

6 heures

Coût

600€ par positionnement

Lieu

Dans votre entreprise

Méthodes d'évaluation

L'approche évaluative est en rapport avec le métier exercé et adaptée en fonction des produits et des procédures utilisés dans l'entreprise (adaptation de la grille d'observation au poste de travail)

Validation du CQP

Présentation du dossier devant le jury paritaire pour validation et attribution de la certification par la branche.